Boischatel
De nature exceptionnelle

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-1211

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Municipalité de Boischatel

QUE Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Boischatel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2025-1211

Règlement ***modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de construction en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier »***

QUE Le règlement a reçu l'approbation de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 4 septembre 2025.

QUE Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement à l'Hôtel de ville situé au 45, rue Bédard à Boischatel, sur les heures d'ouverture.

QUE Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 5 SEPTEMBRE 2025

Amélie Bédard

Amélie Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Amélie Bédard greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 5e jour du mois de septembre 2025 conformément au *Règlement numéro 2019-1086 sur les modalités de publication des avis publics*.

Amélie Bédard

Amélie Bédard
Greffière adjointe

45, RUE BÉDARD
BOISCHATEL (QUÉBEC)
G0A 1H0

TÉL : 418 822 4500
FAX : 418 822 4512

BOISCHATEL.CA
INFO@BOISCHATEL.NET